

REPUBLICQUE FRANCAISE  
 Département des Pyrénées Orientales  
**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Enfance Jeunesse  
 de la Vallée de la Vanéra**

Chers parents,

Le 07 avril 2023, suite à une analyse financière de la structure avec les partenaires sociaux, le comité syndical a voté la nouvelle grille tarifaire 2023. Le 09 mai, nous vous la communiquons par mail, en attirant votre attention sur la nouvelle facturation du temps méridien.

Ce temps d'encadrement de vos enfants pendant le temps récréatif et le temps de repas, entre 11h45 et 13h30 doit être facturé 0.81 € de l'heure.

Cette tarification sera appliquée aux utilisateurs du service à compter du 4 septembre 2023, jour de la rentrée scolaire 2023-2024.

En ce qui concerne la grille tarifaire de l'accueil de loisir extrascolaire, c'est-à-dire les vacances scolaires, les suppléments activités et séjours seront fonction du coût de l'activité. Ils vous sont communiqués sur les flyers distribués avant chaque vacance.

Par ailleurs, la grille tarifaire à la journée et à la demi-journée reste inchangée.

En cas d'absence de l'enfant pour raison de santé, seul un jour de carence sera appliqué avec présentation d'un certificat médical.

Le comité syndical reste attentif à ce que les tarifs garantissent l'accès à toutes les familles.

Le coût global de la prise en charge d'un enfant accueilli dans nos structures du SIVU est réparti comme suit : 45 % par les communes du SIVU de la Vanera, 39 % par les partenaires sociaux et 16 % par les familles.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

**Grille tarifaire 2023 du temps périscolaire et de l'encadrement du temps méridien :**

	≤550	551 à 800	801 à 1000	1001 à 1499	≤1500	NC	Autres régimes
Tarif 1 accueil Matin, ou soir Exceptionnel Dans le mois	3						4
Tarif hebdomadaire A partir de 2 accueils Matin, ou soir	3 € / semaine	4	5	6	7	7	8
Tarif de l'encadrement du temps méridien (1 heure 45)	0.81 € /heure/jour						

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 Département des Pyrénées Orientales  
**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Enfance Jeunesse  
 de la Vallée de la Vanéra**

**Grille tarifaire 2023 du temps extrascolaire :**

Accueil de loisirs Extrascolaire maternel - primaire - adolescent								
		Familles du territoire SIVU résident à l'année. *			Forfait mini séjours	Familles résidentes à l'année aux communautés de communes Pyrénées Cerdagne, Pyrénées catalanes, hors SIVU *		
		ALSH 3/6+6/11+Passerelle+12/17		Supplément Sortie Journée	Supplément ALSH 3/17 ans 2 à 4 jours	ALSH 3/6 et 6/11 ans et Passerelle+12/17		Supplément Sortie Journée
		½ J	Journée			½ J	Journée	
Tarif QF	0 à 550	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>En fonction du coût de la sortie.</b>	<b>En fonction du coût du séjour</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>En fonction du coût de la sortie</b>
Tarif QF	551 à 800	<b>3,50</b>	<b>7</b>			<b>5,50</b>	<b>11</b>	
Tarif QF	801 à 1000	<b>4</b>	<b>8</b>			<b>6</b>	<b>12</b>	
Tarif QF	1001 à 1499	<b>4,50</b>	<b>9</b>			<b>6,50</b>	<b>13</b>	
Tarif QF	≥ 1500	<b>5</b>	<b>10</b>			<b>7</b>	<b>14</b>	
Tarif QF	Non Communiqué	<b>5</b>	<b>10</b>			<b>7</b>	<b>14</b>	
<b>Allocataires MSA</b>		<b>Les familles doivent fournir les attestations MSA indiquant leur coefficient familial. Pour cela, elles se rendent sur leur espace personnel de la MSA.</b>						
Accueil de loisirs Extrascolaire maternel - primaire - adolescent								
Familles non concernées par les situations de résidence notées ci-dessus *		<b>10</b> Euros la demi-journée - 20 euros la journée						
Attention une majoration de 5 euros sera appliquée à la prestation pour tout départ de l'enfant au-delà de l'heure de fermeture (18h15).								

**A Osséja  
 Le 05 juillet 2023.**

**La Présidente**  
**Rose Marie ESTEVA**  
 S.I.V.U.  
**ENFANCE ET JEUNESSE**  
**DE LA VALLÉE DE LA VANÉRA**  
 1 rue du Canigou - BP16 - 66340 OSSÉJA  
 Tél : 04 30 45 14 81  
 mail : sivu.ej.compta@gmail.com

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Pyrénées Orientales  
**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Enfance Jeunesse  
de la Vallée de la Vanéra**